

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-247

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 63 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (*jusqu'à la délibération n°2025-255*), Nazarelo ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2025-245*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2025-222*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 – Rapport développement durable

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 23 février 2026.

Le rapport de développement durable doit être présenté de façon distincte du rapport des orientations budgétaires.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années dans des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionnés à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, approuvé en octobre 2020, comprend un panel de 19 fiches actions regroupées au sein de 5 grands enjeux (déclinés en 14 axes stratégiques prioritaires et 6 axes stratégiques secondaires) : mobilité durable, rénovation énergétique, énergie locale, économie circulaire et adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

En sus de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est engagée en 2021 dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. Le COT vise à renforcer l'engagement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions favorables au Climat l'Air et l'Energie (CAE) mais également à l'Economie Circulaire (ECi) au travers d'un accompagnement technique et financier.

Dans le cadre du suivi de l'application de ces deux plans réglementaires et contractuels, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a réalisé l'évaluation mi-parcours de son PCAET, l'état initial puis le premier audit de la mise en œuvre des actions CAE et ECi liées au COT ADEME. Pour rappel, avec une progression positive de 4,6% pour le volet CAE et de 1,6% sur le plan de l'ECi, ce premier audit a relevé des avancées positives et encourageantes sur le volet CAE et un démarrage à consolider dans les prochains mois sur le volet ECi.

Depuis lors, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre de ses actions en matière d'ECi et de CAE, tout en développant de nouveaux projets en la matière.

Par ailleurs, en parallèle de cette mise en œuvre, la CCPA a préparé le second audit du COT prévu dans le cadre de la convention avec l'ADEME mais également la révision de son PCAET actuel, dont l'applicabilité, d'une durée réglementaire de 6 ans, s'achèvera en octobre 2026.

Enfin, en application des obligations issues de la loi 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi « MATRAS », la CCPA a lancé la démarche de réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en 2025. S'inscrivant dans une démarche de mutualisation de moyens, la CCPA a profité de la conduite de ce projet pour intégrer la réalisation du diagnostic de vulnérabilité de son territoire. Pièce exigée dans le cadre de la convention COT avec l'ADEME, le diagnostic de vulnérabilité alimentera le diagnostic global du territoire qui sera réalisé en 2026 dans le cadre de la révision du PCAET de la collectivité.

Lutte contre le changement climatique

Au travers de ces politiques et programmes, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'investit dans la lutte contre le changement climatique.

La CCPA porte par exemple des actions de sensibilisation en faveur de la sensibilisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie. A ce titre, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a porté de 2022 à 2024 un dispositif d'accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie mis en œuvre dans le cadre du dispositif Slime + (porté par le CLER, l'association de promotion des énergies renouvelables) par l'association La Corde Alliée. Malgré l'arrêt des activités de l'association au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a pu soutenir le dispositif à minima en 2025, au travers du rappel des foyers accompagnés en 2024 (dans le cadre du dispositif départemental). Pour rappel, ce dispositif aura permis d'accompagner 169 foyers du territoire dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie.

D'autre part, la CCPA dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Le bilan du PLH actuel a été réalisé courant 2025 en vue de relancer un nouveau PLH fin 2026. Afin de mettre en œuvre les différentes actions qui le composent, la Communauté de communes a relancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2027 agissant sur différents volets d'intervention : aide aux travaux, lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain.

Malgré les restrictions budgétaires et la modification des règles de l'Anah actuelle, le dispositif d'OPAH ainsi que notre plateforme représentent de réels coups de pouce pour les propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux.

Le Pacte territorial, en cours de déploiement au niveau du département, permettra d'assurer la continuité de l'OPAH post 2026.

En matière de réduction des consommations d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain accompagne également les communes au travers du programme IMPACTE - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique - mis en œuvre par la SPL ALEC Ain. Initié en 2021, le projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et de développement des énergies renouvelables, le tout autour d'une dynamique collective.

Toujours plébiscité par les communes, le projet IMPACTE représente à ce jour :

- 40 communes engagées ;
- 5,66 millions d'euros de travaux énergétiques estimés ;
- une économie d'énergie moyenne de 41% ;
- 218 tonnes de GES évitées par an (avec les projets engagés).

En matière de sensibilisation, la CCPA propose depuis plusieurs années un programme destiné aux écoles primaires du territoire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : Ecopousse par ACTEE (anciennement Watty à l'école). Aujourd'hui animé par la Conciergerie Engagée pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, ce programme a une nouvelle fois été un succès, tant sur le nombre de candidatures réceptionnées par la collectivité, les appréciations des établissements que le nombre d'élèves sensibilisés (plus de 900). Fort de ce succès, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a œuvré en 2025 aux côtés des différents acteurs afin que le nombre de classes pouvant bénéficier du programme puisse augmenter dès la rentrée 2025 / 2026, passant ainsi de 38 à 51 classes.

En matière énergétique, la CCPA poursuit ses actions de sobriété et d'efficacité ainsi que de production d'énergie renouvelable. Au titre des actions de sobriété, la CCPA a été le premier EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes à inciter ses habitants chauffés à l'électricité à se doter de boîtiers d'effacement diffus (Voltalis) lesquels permettent par ailleurs un meilleur pilotage des radiateurs électriques.

En 2025, notre territoire compte plus de 1100 foyers équipés participant à l'équilibrage du réseau (représentant 110 MWh soit 60Tonnes/CO2 évités).

La CCPA finance ses communes depuis 3 ans pour des opérations de relamping des bâtiments et équipements publics. A fin 2025, la CCPA et ses communes auront consacré près de 1 230 000 € HT à ces remplacements qui économisent plus de 50% d'énergie. En ordre de grandeur, ces économies représentent autour de 1 310 MWh non consommés par an soit plus de 200 000 € HT chaque année sur la durée de vie des dispositifs LED (supérieure à 20 ans).

Au titre des actions de production d'énergies renouvelables, la CCPA a réorienté sa stratégie d'intervention suite aux débats demandés par la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Elle privilie désormais les sources solaires de production (thermiques et photovoltaïques) et s'intéresse aux technologies de pompes à chaleur.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a réalisé et livré aux communes du territoire le cadastre solaire du territoire. Celui-ci vise à identifier les emplacements les mieux exposés au rayonnement solaire en toiture et au sol à l'échelle d'un territoire, afin de déterminer les meilleurs endroits où placer les panneaux solaires et déterminer le dimensionnement des installations, leur puissance et leur production. Grâce à cet outil, il est ainsi possible de caractériser le potentiel solaire de différents emplacements : [Cadastral Solaire Plaine de l'Ain](#).

Ce cadastre solaire permet d'alimenter les réflexions pour des projets individuels mais aussi collectifs :

- Pour des projets individuels la [coopérative Solarcoop](#)
- Pour des projets collectifs, il est possible de solliciter l'association de promotion des énergies renouvelables l'ACERPA (Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain) ou sa centrale villageoise : la [coopérative Pl'Ain d'Energies](#) à laquelle la Communauté de communes participe.

En complément du cadastre solaire, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain soutient financièrement les communes dans leurs études d'autoconsommation collective en centre village. Cleyzieu ou Blyes ont été parmi les premières à mettre en œuvre cette autoconsommation collective.

En 2025, la CCPA a adopté deux nouveaux dispositifs conformément à sa stratégie :

- La CCPA finance 50% de l'équipement des stations d'épuration locales en trackers solaires. Ces dernières sont effectivement de grosses consommatrices d'électricité (traitement et pompage) et ce de manière constante. Les trackers solaires permettent de diminuer l'emprise au sol des panneaux et d'optimiser la durée journalière d'autoconsommation. Les communes de Blyes et Lagnieu ont été pionnières sur ce sujet ;
- La CCPA finance à hauteur de 50 à 75% les pompes à chaleur communales en fonction de critères environnementaux déterminés en partenariat avec la SPL ALEC01. Plusieurs communes ont déjà eu recours à cette faculté depuis son adoption. Pour des raisons de robustesse, la CCPA ouvre ce financement aux solutions hybrides (pompes à chaleur + biogaz).

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Depuis 2004, la CCPA a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques, étendue en 2022 aux projets collectifs. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a par ailleurs élargi les modalités d'aides aux grilles anti-rongeurs en 2024.

Ainsi, ce sont environ 3 100 composteurs qui ont été subventionnés en 22 ans, soit une moyenne de 141 composteurs par an.

L'optimisation des tournées de collecte a quant à elle permis des économies substantielles, avec une réduction des kilomètres parcourus de 31 000 km, correspondant à près de 19 000 litres de carburant et 66 tonnes CO₂e évités par an.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de son parc de bennes à ordures ménagères, le service de gestion des déchets a opté pour des camions de 26 tonnes au lieu des 19 tonnes historiques. Ainsi, la capacité de chargement est plus importante et les équipes de collecte n'ont pas besoin de faire un vidage intermédiaire en milieu de collecte. Cette action permet de limiter les kilomètres parcourus et d'économiser du carburant et donc des tonnes de CO₂.

Enfin, adopté en 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) contient des objectifs et moyens ambitieux déclinés au travers de 21 actions déployées en trois phases depuis 2024 et jusqu'à 2029.

A la frontière entre prévention des déchets, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi en 2025 son projet dénommé « Jardins vivants », initié en 2024 en co-construction avec un panel d'habitants du territoire. Accompagnée par le LAB 01, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a ainsi mis en place des outils de partage et d'échanges (site internet [jardins vivants](#), newsletter, grainothèque...), poursuivi ses réflexions et démarches concernant les modalités et l'avenir de la pratique de broyage sur le territoire, mais également organisé différents temps de rencontre et évènements permettant de former / informer les habitants à l'optimisation de la biodiversité, la gestion des déchets verts et la ressource en eau de leurs espaces verts privatifs et / ou collectifs.

En parallèle de ces démarches à destination des habitants / communauté de jardiniers éveillés, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a lancé en 2025 un projet avec FREDON Aura visant à accompagner les communes volontaires dans leurs démarches de gestion de leur patrimoine végétal et arboré. Les communes du territoire ont ainsi pu bénéficier d'une présentation des accompagnements proposés par FREDON Aura adaptés aux besoins et enjeux communaux ainsi que d'une aide financière de 2 000 € TTC par dossier éligible (pour un montant total de 10 000 € TTC). La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain poursuit ainsi ses mesures mises en œuvre en application de l'action « végétaliser les villes » de son PCAET.

Toujours en lien avec la biodiversité et sa politique en faveur des espaces naturels, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi sa participation aux actions de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain ainsi que de gestion adaptée des déchets : mise en place de bacs roulants pour la collecte, adaptation de la fréquence de collecte à la fréquentation des berges, mise en place de borne à verre pour le tri à des emplacements stratégiques.

D'autre part, elle mène des actions d'information et de sensibilisation au sujet des espèces exotiques envahissantes et adhère et/ou soutient financièrement les structures de lutte telles que la FREDON (ambroisie, jussie etc.) et le GDS de l'Ain (frelons asiatiques). Au-delà de l'adhésion et du soutien financier, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain mène par ailleurs des actions concrètes de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes :

- Concernant les frelons asiatiques : la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a une nouvelle fois participé activement au déploiement et l'organisation des campagnes de piégeage des fondatrices ;
- Concernant la jussie : la Communauté de Communes a renouvelé en 2025 les opérations d'arrachage mécanique et manuel de jussie menées sur le cours d'eau dit du « Cotey » depuis 2023 en partenariat avec la FREDON, le Département de l'Ain, la FD Cuma et les Brigades Nature de l'Ain.

Lauréate en 2021 de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'eau pour mettre en place un « Marathon de la Biodiversité », la CCPA poursuit également la conduite du projet dont l'objectif est de planter 42 km de haies et restaurer ou créer 42 mares.

A l'été 2025, le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain comptabilisait ainsi 40 km de plantations de haie et 38 travaux de restauration / création de mares avec toujours un panel de projets à réaliser et des candidatures réceptionnées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les derniers travaux prévus dans les prochains mois permettront d'atteindre les objectifs fixés lors du dépôt de candidature mais également de réaliser un premier bilan de ce projet territorial ambitieux. Cette première évaluation a été initiée au cours du printemps 2025 et portera à la fois sur une analyse technique et environnementale des réalisations mais également sur une analyse administrative et financière. Ces éléments permettront à la fois de disposer d'un retour d'expérience pour la collectivité elle-même mais également pour tout autre acteur envisageant de s'engager dans des projets similaires.

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage du territoire en application du schéma 2022-2026 avec, notamment, l'inauguration de la voie Ambérieu-en-Bugey – Montferrand en 2024.

Le développement du vélo est également toujours soutenu par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable et le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE) ainsi que les trottinettes électriques. Ce dispositif a par ailleurs fait l'objet d'un élargissement de ses conditions d'attribution en intégrant les personnes retraitées ainsi que les vélos cargo pour les familles.

Afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire, la CCPA participe au challenge d'activité « Mai à vélo » dont le but est de faire parcourir le plus de kilomètres à vélo et trottinette. En 2025, ce sont ainsi 38 947 km qui ont été pédalés avec 489 participants. La CCPA a fédéré au total 1 489 cyclistes dans sa communauté.

L'expérimentation du service de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en libre-service a pris fin en 2024, avec des résultats peu concluants concernant le mode de fonctionnement. A l'inverse, l'installation de deux consignes sécurisées pour les VAE (10 places individuelles) ainsi que d'arceaux à vélo au niveau du PEM présente des résultats positifs avec des taux de remplissage significatifs.

En 2024, la Région a financé la mise en place de quatre abris vélo dotés de cinq arceaux à proximité des arrêts de TAM d'Ambérieu-en-Bugey. Ils se situent aux arrêts : Centre Hospitalier, Bellièvre, La Rencontre et Gendarmerie (24 rue St Exupéry).

Enfin, 10 ateliers de co-réparation de vélos ont été réalisés en 2024 et 10 en 2025 au niveau de la Rénoverie d'Ambérieu-en-Bugey et l'Atelier FICA de Meximieux.

En matière de mobilité partagée, le dispositif « Covoit'ici » présente toujours des chiffres significatifs, avec plus de 35 000 trajets covoiturés. Pour rappel, il s'agit de 4 lignes de covoiturages à destination du PIPA et du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE).

La CCPA souhaitant que l'ensemble des habitants de son territoire puisse bénéficier d'un service de covoiturage, elle a également lancé en mars 2025 une plateforme de covoiturage « en covoit'Plaine de l'Ain », gérée par Karos. Depuis son lancement, près de 3000 covoiturages ont été réalisés grâce à ce dispositif.

Les incitations financières de ces deux services de covoiturage sont identiques : le coût d'un trajet compris entre 2 et 30 km s'élève ainsi à 0,50 € pour un passager tandis que le conducteur perçoit 2 € par passager transporté sur la même distance. La différence est prise en charge par la CCPA.

Le service de transport à la demande « Touquan » couvre l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Il continue de rencontrer un vif succès auprès des usagers depuis son lancement en septembre 2023 avec 967 voyageurs et 10 157,57 km parcourus au mois d'octobre 2025.

La CCPA promeut ces systèmes de mobilité alternatifs en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers mais également au travers de différents supports de communication tels que les guides, articles dans les bulletins intercommunaux / communaux, spots radio ou panneaux des mobilités disposés au niveau des abribus.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutien aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.